

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Bilacryl PU C160

Date d'exécution : 01.10.2025

Date d'édition : 01.10.2025

Version (Révision) :

8.0.0 (7.0.0)

## 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Bilacryl PU C160

Identifiant unique de formulation : SG10-D0FC-0002-4XV7

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées pertinentes

Revêtements et couleurs, matériels de remplissage, enduits, diluants. Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/fournisseur :

MONOPOL AG

Rue/Boîte Postale :

Oberrohrdorferstrasse 51

Sigle du pays/Code postal/Localité :

5442 Fislisbach

:

Téléphone :

+41 56 484 77 77

Télécopie :

+41 56 484 77 99

Contact :

info@monopol-colors.ch

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+41 44 251 51 51

## 2. Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 3 ; H226 - Liquides inflammables : Catégorie 3 ; Liquide et vapeurs inflammables.

Aquatic Chronic 2 ; H411 - Danger pour l'environnement aquatique : Chronique 2 ; Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

##### Pictogrammes des risques



Flamme (GHS02) · Environnement (GHS09)

##### Mention d'avertissement

Attention

##### Mentions de danger

H226

Liquide et vapeurs inflammables.

H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### Conseils de prudence

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

P370+P378

En cas d'incendie: Utiliser sable sec, poudre sèche ou mousse résistant à l'alcool pour l'extinction.

P391

Recueillir le produit répandu.

P501

Éliminer le contenu/récipient dans déchets dangereux

##### Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

EUH211

Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Bilacryl PU C160

Date d'exécution : 01.10.2025

Date d'édition : 01.10.2025

Version (Révision) :

8.0.0 (7.0.0)

pas respirer les aérosols ni les brouillards.

### Indications diverses

P240 - Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P241 - Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage/...] antidéflagrant. P242 - Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

### 2.3 Autres dangers

#### Effets nocifs possibles sur l'environnement

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## 3. Composition/informations sur les composants

peinture aux solvants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475791-29 ; N°CE : 203-603-9; N°CAS : 108-65-6

Poids :  $\geq 10 - < 15 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226  
Matière avec une valeur limite d'exposition au poste de travail établie au niveau communautaire (UE).

DIOXYDE DE TITANE ; N°CE : 236-675-5; N°CAS : 13463-67-7

Poids :  $\geq 5 - < 10 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Carc. 2 ; H351 (Inhalation)

SOLVANT NAPHTHA AROMATIQUE LÉGER (PÉTROLE) ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119455851-35 ; N°CE : 918-668-5; N°CAS : 64742-95-6

Poids :  $\geq 5 - < 10 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Asp. Tox. 1 ; H304 STOT SE 3 ; H335 STOT SE 3 ; H336 Aquatic Chronic 2 ; H411

BIS(ORTHOPHOSPHATE)DE TRIZINC ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119485044-40 ; N°CE : 231-944-3; N°CAS : 7779-90-0

Poids :  $\geq 5 - < 10 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

MIXED XYLENE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119488216-32-xxxx ; N°CE : 905-588-0

Poids :  $\geq 1 - < 5 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Asp. Tox. 1 ; H304 STOT RE 2 ; H373 Acute Tox. 4 ; H312 Acute Tox. 4 ; H332 Skin Irrit. 2 ; H315 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H335

ACÉTATE DE N-BUTYLE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119485493-29 ; N°CE : 204-658-1; N°CAS : 123-86-4

Poids :  $\geq 1 - < 5 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 STOT SE 3 ; H336 EUH066

OXYDE DE ZINC ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119463881-32 ; N°CE : 215-222-5; N°CAS : 1314-13-2

Poids :  $< 0.25 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

#### Indications diverses

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

## 4. Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Remarques générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Bilacryl PU C160

Date d'exécution : 01.10.2025

Date d'édition : 01.10.2025

Version (Révision) :

8.0.0 (7.0.0)

crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

### En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Garder au repos. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

### En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions

### Après contact avec les yeux

Retirer les lentilles de contact, garder les paupières ouvertes. En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

### En cas d'ingestion

Consulter impérativement un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) Jet d'eau pulvérisée

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion.

### 5.3 Conseils aux pompiers

#### Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

### 5.4 Indications diverses

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Colmater les bouches de canalisations. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

**Nom commercial du produit :** Bilacryl PU C160

**Date d'exécution :** 01.10.2025

**Date d'édition :** 01.10.2025

**Version (Révision) :**

8.0.0 (7.0.0)

## **7. Manipulation et stockage**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques. Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Contact avec la peau Contact avec les yeux Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Observer les réglementations de la protection du travail. Equipement de protection personnel voir chapitre 8. Une protection respiratoire est nécessaire lors de: procédé de pulvérisation

#### **Mesures de protection**

##### **Mesures de lutte contre l'incendie**

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

#### **Demandes d'aires de stockage et de récipients**

Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Ne pas vider le récipient avec de la pression. L'accès ne doit être permis qu'au personnel autorisé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Les sols doivent être conformes aux "Lignes directrices pour la prévention du risque d'inflammation dues aux décharges électrostatiques (TRGS 727)".

#### **Conseils pour le stockage en commun**

**Classe de stockage (TRGS 510) ( D ) :** 3

##### **Ne pas stocker ensemble avec**

Ne pas stocker ensemble avec Acide base Comburant

#### **Autres indications relatives aux conditions de stockage**

Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Informations supplémentaires voir l'étiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière solaire directe. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Observer les prescriptions d'entreposages officielles.

### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune

## **8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1 Paramètres de contrôle**

#### **Valeurs limites au poste de travail**

ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE ; N°CAS : 108-65-6

Type de valeur limite (pays d'origine) MAK ( CH )

:

Valeur limite : 275 mg/m<sup>3</sup> / 50 ml/m<sup>3</sup>

Remarque : SSC

Version : 22.02.2021

Type de valeur limite (pays d'origine) STEL ( CH )

:

Valeur limite : 275 mg/m<sup>3</sup> / 50 ml/m<sup>3</sup>

Remarque : SSC

Version : 22.02.2021

Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 900 ( D )

:

Valeur limite : 50 ppm / 270 mg/m<sup>3</sup>

Limitation de crête : 1(I)

Remarque : Y

Version : 06.11.2015

Type de valeur limite (pays d'origine) STEL ( EC )

:

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Bilacryl PU C160

Date d'exécution : 01.10.2025

Date d'édition : 01.10.2025

Version (Révision) :

8.0.0 (7.0.0)

Valeur limite : 100 ppm / 550 mg/m<sup>3</sup>  
Remarque : H  
Version : 08.06.2000  
Type de valeur limite (pays d'origine) : TWA ( EC )  
Valeur limite : 50 ppm / 275 mg/m<sup>3</sup>  
Remarque : H  
Version : 08.06.2000  
TALC (MG3H2(SIO3)4) ; N°CAS : 14807-96-6  
Type de valeur limite (pays d'origine) : MAK ( CH )  
Paramètre : A: fraction respirable  
Valeur limite : 3 mg/m<sup>3</sup>  
Remarque : SSC  
Version : 22.02.2021  
DIOXYDE DE TITANE ; N°CAS : 13463-67-7  
Type de valeur limite (pays d'origine) : MAK ( CH )  
Paramètre : A: fraction respirable  
Valeur limite : 3 mg/m<sup>3</sup>  
Remarque : SSC  
Version : 22.02.2021  
ACÉTATE DE N-BUTYLE ; N°CAS : 123-86-4  
Type de valeur limite (pays d'origine) : MAK ( CH )  
Valeur limite : 240 mg/m<sup>3</sup> / 50 ml/m<sup>3</sup>  
Remarque : SSC  
Version : 22.02.2021  
Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL ( CH )  
Valeur limite : 720 mg/m<sup>3</sup> / 150 ml/m<sup>3</sup>  
Remarque : SSC  
Version : 22.02.2021  
Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 ( D )  
Valeur limite : 62 ppm / 300 mg/m<sup>3</sup>  
Limitation de crête : 2(I)  
Remarque : Y  
Version : 06.11.2015  
OXYDE DE ZINC ; N°CAS : 1314-13-2  
Type de valeur limite (pays d'origine) : MAK ( CH )  
Paramètre : A: fraction respirable  
Valeur limite : 3 mg/m<sup>3</sup>  
Version : 22.02.2021  
Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL ( CH )  
Paramètre : A: fraction respirable  
Valeur limite : 3 mg/m<sup>3</sup>  
Version : 22.02.2021

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

### Protection individuelle

**Nom commercial du produit :** Bilacryl PU C160  
**Date d'exécution :** 01.10.2025  
**Date d'édition :** 01.10.2025

**Version (Révision) :** 8.0.0 (7.0.0)

### **Protection yeux/visage**

Lunettes avec protections sur les côtés

### **Protection de la peau**

#### **Protection des mains**

Porter les gants de protection homologués Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit.

#### **Protection corporelle**

Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques. Après contact avec la peau Se laver immédiatement avec: Eau et savon Ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions

### **Protection respiratoire**

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

## **9. Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**Aspect :** Liquide

**Couleur :** couleur

**Odeur :** solvant

#### **Caractéristiques en matière de sécurité**

|                                                                |              |                |                   |
|----------------------------------------------------------------|--------------|----------------|-------------------|
| <b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :</b> | ( 1013 hPa ) | non applicable |                   |
| <b>Point éclair :</b>                                          |              | 26             | °C                |
| <b>Pression de vapeur :</b>                                    | ( 50 °C )    | non applicable |                   |
| <b>Densité :</b>                                               | ( 20 °C )    | 1.6            | g/cm <sup>3</sup> |
| <b>Test de séparation des solvants :</b>                       | ( 20 °C )    | <              | 3 %               |
| <b>Temps d'écoulement :</b>                                    | ( 20 °C )    | >              | 80 s              |

DIN gobelet 4 mm

### **9.2 Autres informations**

Aucune

## **10. Stabilité et réactivité**

### **10.1 Réactivité**

Aucune information disponible.

### **10.2 Stabilité chimique**

Aucune information disponible.

### **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune information disponible.

### **10.4 Conditions à éviter**

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

### **10.5 Matières incompatibles**

Comburant Réaction exothermique avec: Alcalies (bases), concentré. Acide, concentré.

### **10.6 Produits de décomposition dangereux**

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

## **11. Informations toxicologiques**

### **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

**Nom commercial du produit :** Bilacryl PU C160

**Date d'exécution :** 01.10.2025

**Date d'édition :** 01.10.2025

**Version (Révision) :**

8.0.0 (7.0.0)

## **Toxicité aiguë**

### **Toxicité orale aiguë**

|                     |                                                                 |
|---------------------|-----------------------------------------------------------------|
| Paramètre :         | DL50 ( ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE ; N°CAS : 108-65-6 ) |
| Voie d'exposition : | Par voie orale                                                  |
| Espèce :            | Rat                                                             |
| Dose efficace :     | 8500 mg/kg                                                      |
| Paramètre :         | DL50 ( ACÉTATE DE N-BUTYLE ; N°CAS : 123-86-4 )                 |
| Voie d'exposition : | Par voie orale                                                  |
| Espèce :            | Rat                                                             |
| Dose efficace :     | 14 g/kg                                                         |
| Paramètre :         | DL50 ( ACÉTATE DE N-BUTYLE ; N°CAS : 123-86-4 )                 |
| Voie d'exposition : | Par voie orale                                                  |
| Espèce :            | Lapin                                                           |
| Dose efficace :     | 7.4 g/kg                                                        |
| Paramètre :         | DL50 ( OXYDE DE ZINC ; N°CAS : 1314-13-2 )                      |
| Voie d'exposition : | Par voie orale                                                  |
| Espèce :            | Rat                                                             |
| Dose efficace :     | 7950 mg/kg                                                      |

### **Toxicité inhalatrice aiguë**

|                     |                                                                 |
|---------------------|-----------------------------------------------------------------|
| Paramètre :         | CL50 ( ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE ; N°CAS : 108-65-6 ) |
| Voie d'exposition : | Inhalation                                                      |
| Espèce :            | Rat                                                             |
| Dose efficace :     | 35.7 mg/l                                                       |
| Paramètre :         | CL50 ( ACÉTATE DE N-BUTYLE ; N°CAS : 123-86-4 )                 |
| Voie d'exposition : | Inhalation                                                      |
| Espèce :            | Rat                                                             |
| Dose efficace :     | 2000 ppm                                                        |
| Paramètre :         | CL50 ( OXYDE DE ZINC ; N°CAS : 1314-13-2 )                      |
| Voie d'exposition : | Inhalation                                                      |
| Espèce :            | Souris                                                          |
| Dose efficace :     | 2500 mg/m <sup>3</sup>                                          |

## **11.2 Informations sur les autres dangers**

### **Autres effets néfastes**

L'inhalation de solvants au-dessus de la valeur limite MAK peut avoir conséquence d'irritation des muqueuses et de l'appareil respiratoire, une lésion du foie, des reins et du système nerveux central. Les symptômes sont: maux de tête, vertige, fatigue, faiblesse musculaire, effet narcotique et dans les cas graves perte de la connaissance. Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées. Eclaboussures de solvants pouvant irriter les yeux et y causer des blessures réversibles. Le produit n'est pas contrôlé en tel, mais classifié selon la méthode de la directive de l' UE 1999/45/EC et de le décret de toxicité (Suisse). Détails voir chapitre 2 et 15.

## **12. Informations écologiques**

### **12.1 Toxicité**

Aucune information disponible.

### **12.2 Persistance et dégradabilité**

Aucune information disponible.

### **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information disponible.

### **12.4 Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

### **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Bilacryl PU C160

Date d'exécution : 01.10.2025

Date d'édition : 01.10.2025

Version (Révision) :

8.0.0 (7.0.0)

Aucune information disponible.

### 12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

### 12.8 Autres informations écotoxicologiques

Aucune information disponible. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

## 14. Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

UN 1263

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

PEINTURES

Transport maritime (IMDG)

PAINT ( TRIZINC BIS(ORTHOPHOSPHATE) )

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

PAINT

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 3

Code de classification : F1

Danger n° (code Kemler) : 30

Code de restriction en tunnel : D/E

Dispositions particulières : LQ 5 I · E 1 · ADR : - (≤ 5 l ; 2.2.3.1.5 + N)

Étiquette de danger : 3 / N

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 3

Numéro EmS : F-E / S-E

Dispositions particulières : LQ 5 I · E 1 · Groupe de séparation de matières selon le code IMDG 7 - Métaux lourds et sels métalliques (y compris les composés organométalliques) · IMDG 2.3.2.5 + P (≤ 5 l)

Étiquette de danger : 3 / N

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 3

Dispositions particulières : E 1

Étiquette de danger : 3

### 14.4 Groupe d'emballage

III

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Oui

Transport maritime (IMDG) : Oui (P)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Oui

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune



**Nom commercial du produit :** Bilacryl PU C160  
**Date d'exécution :** 01.10.2025  
**Date d'édition :** 01.10.2025

**Version (Révision) :** 8.0.0 (7.0.0)

## 15. Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations EU

##### Autorisations et limites d'utilisation

##### Limites d'utilisation

##### Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII (limitations)

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3

##### Directives nationales

##### Technische Anleitung Luft (TA-Luft) ( D ) :

Poids (Article 5.2.5. I) : < 5 %

##### Classe risque aquatique

Classification selon AwSV - Classe ( D ) : 3 (Présente un très grave danger pour l'eau.)

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

## 16. Autres informations

### 16.1 Indications de changement

02. Éléments d'étiquetage · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] · 03. Composants dangereux · 08. Valeurs limites au poste de travail · 15. Classe risque aquatique

### 16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

### 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

### 16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

### 16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

|        |                                                                                                                  |
|--------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| H226   | Liquide et vapeurs inflammables.                                                                                 |
| H304   | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.                              |
| H312   | Nocif par contact cutané.                                                                                        |
| H315   | Provoque une irritation cutanée.                                                                                 |
| H319   | Provoque une sévère irritation des yeux.                                                                         |
| H332   | Nocif par inhalation.                                                                                            |
| H335   | Peut irriter les voies respiratoires.                                                                            |
| H336   | Peut provoquer somnolence ou vertiges.                                                                           |
| H351   | L'inhalation est supposée être cancérogène.                                                                      |
| H373   | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H400   | Très toxique pour les organismes aquatiques.                                                                     |
| H410   | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                          |
| H411   | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                               |
| EUH066 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.                                         |

### 16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

### 16.7 Informations complémentaires

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Bilacryl PU C160

**Date d'exécution :** 01.10.2025

**Date d'édition :** 01.10.2025

**Version (Révision) :**

8.0.0 (7.0.0)

---

Toutefois, nous n'avons pas connaissance des conditions de travail données de l'utilisateur et nous ne pouvons pas les contrôler. Sans autorisation écrite, le produit ne peut être affecté à une utilisation autre que celle mentionnée dans le chapitre 1. L'utilisateur est responsable du respect de toutes les dispositions légales nécessaires.

---

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

---